

## Résumé de l'intervenant

### Restructuration du RAFEO : Études postsecondaires plus accessibles et abordables et droits de scolarité plus transparents

Au cours des trois prochaines années, l'Ontario procède à la restructuration du régime d'aide financière pour faire en sorte que les études postsecondaires publiques soient plus accessibles et abordables et leurs coûts plus transparents. La restructuration en deux étapes du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) comprend le regroupement de plusieurs programmes provinciaux de subventions de scolarité et la mise en œuvre de la facturation des droits de scolarité nets, afin d'informer les étudiants des coûts nets d'un programme postsecondaire.

Un nouveau rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) examine la facturation nette et d'autres initiatives de transparence en cours, principalement aux États-Unis. Il expose aussi plusieurs changements que l'Ontario peut apporter pour rendre le régime d'aide financière plus transparent et flexible.

À l'heure actuelle, les établissements postsecondaires facturent aux étudiants le montant brut ou « affiché » des droits de scolarité, puis ces derniers doivent présenter une demande d'aide financière. Après l'adoption des droits de scolarité nets, on tiendra compte des montants accordés à l'étudiant par le RAFEO et le collège ou l'université dans le calcul de sa note de droits de scolarité. Les bourses et subventions du RAFEO et des institutions sont déduites du coût final des études. Il était temps affirment les auteurs du rapport *Analyse contextuelle des approches relatives aux droits de scolarité nets*. Malgré qu'ils bénéficient de l'un des plus généreux programmes d'aide financière au Canada, de nombreux Ontariens ne connaissent pas le montant net des droits de scolarité et surestiment considérablement le coût des études postsecondaires, surtout ceux issus de familles à faible revenu.

#### Description du projet

Le rapport examine la facturation des droits de scolarité nets aux États-Unis, ainsi que la fiche de pointage des établissements postsecondaires adoptée par le gouvernement fédéral, qui renferme une multitude de renseignements comparatifs pour les étudiants potentiels, comme l'endettement moyen et les gains moyens d'anciens étudiants. Il y est aussi question de la calculatrice du coût net—un outil en ligne qui aide les étudiants potentiels à estimer le coût net des études postsecondaires bien avant de présenter une demande d'admission ou d'aide financière officielle. Les auteurs ont aussi brièvement examiné l'aide financière et les initiatives de remboursement de prêts à Singapour et en Australie.

#### Constatations

Comme indiqué dans le rapport, l'Ontario pourrait intégrer les données et assurer la collaboration des étudiants, des gouvernements et des institutions à des fins administratives pour mettre en place un régime de droits de scolarité nets. La province a déjà centralisé les services de demande d'admission aux collèges et universités, ce qui facilitera la coordination des demandes d'admission et d'aide financière aux étudiants.

L'Ontario recueille et publie actuellement les taux de diplomation, d'emploi des diplômés et de carence de paiement de prêts au niveau des établissements et des programmes, mais ces données sont difficiles à trouver sur les sites Web des établissements et ne sont pas facilement accessibles aux candidats. D'après le rapport, la restructuration du RAFEO offre l'occasion à l'Ontario d'intégrer et de relier directement ces données au nouveau processus de demande du Régime et des établissements postsecondaires. La province a aussi l'occasion d'améliorer l'expérience aux États-Unis en ce qui concerne les calculatrices du coût net et la facturation nette en normalisant ces outils et leur utilisation dans l'ensemble des établissements.

Un autre avantage du train de réformes du RAFEO proposé par l'Ontario est que les étudiants potentiels seront informés plus tôt des coûts nets. D'ici l'année scolaire 2018-2019, le gouvernement provincial offrira beaucoup plus tôt aux étudiants une estimation de l'aide financière à laquelle ils ont droit en se basant sur leur revenu datant de deux ans avant l'année d'études, plutôt que sur le revenu de l'année précédente comme il le fait présentement. Est-ce réalisable? D'après l'expérience aux États-Unis, en fondant les calculs sur le revenu de l'avant-dernière année, les étudiants savent beaucoup plus tôt s'ils sont admissibles à l'aide financière et reçoivent une évaluation fiable pour préparer leurs études. Puisque les coûts sont déterminés à l'avance, les étudiants peuvent mieux planifier leurs études. L'objectif ultime est d'aider les étudiants à prendre de meilleures décisions et d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires.

Les auteurs du rapport *Analyse contextuelle des approches relatives aux droits de scolarité nets* sont Linda Jonker, chercheuse principale, et Martin Hicks, directeur des données et des statistiques, COQES.